

Article 3 : Tutorat & accompagnement

Le tuteur est la personne chargée de suivre l'apprenant, de l'assister dans son parcours. Il est un guide dans les processus d'enseignement et d'apprentissage personnalisés. Le tuteur joue un rôle moteur dans la formation. La qualité du suivi participe au maintien de la motivation de l'apprenant et permet de pallier d'éventuelles difficultés rencontrées par l'apprenant.

Le tuteur(1) désigné est (nom et prénom) :

De combien d'apprenants le tuteur a-t-il la charge ?

Comment le joindre ? (tel, fax, e-mail, permanences...) :

Quand ? :

Descriptif des outils de suivi / Traçabilité (cahier de suivi, outils en ligne...) :

Autres modalités d'accompagnement :

Organisation du tutorat / Régulation (bilans intermédiaires, comptes-rendus, ...) :

A quelle fréquence ?

(1) - Si plusieurs tuteurs interviennent dans le cadre du dispositif de formation, renseignez cette rubrique en conséquence.

Article 4 : Modalités & outils pédagogiques

L'action de formation sera dispensée suivant les modalités mentionnées dans le tableau de la troisième page du présent protocole.

Article 5 : L'apprenant

Afin d'atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi, l'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation.

Il s'adresse à son tuteur désigné en cas de difficultés (techniques, organisationnels, pédagogiques...). De ce fait, l'apprenant est acteur de sa formation.

Fait en triple exemplaire, à _____ le _____

<p>Pour l'organisme de formation Nom et qualité du signataire :</p> <hr/> <p>Signature</p>	<p>Pour l'entreprise Nom et qualité du signataire :</p> <hr/> <p>Signature</p>	<p>L'apprenant Nom et prénom :</p> <hr/> <p>Signature</p>
---	---	--

